2024769

Marie Bénédicte DANILO

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
=== ===

Le 1 JUIL. 2002
Dépôt N

2000 B 33

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

désigné pour l'évaluation de l'apport en nature au bénéfice de la

S.A.R.L. CERIEG CONSULTING

2, Allée des Villas d'Atlantis 56000 VANNES
Tél. : 02.97.40.73.00. Fax : 02.97.40.52.84.

Ordre des Experts Comptables - Région de Rennes
Commissaire aux Comptes près la Cour d'Appel de Rennes

Madame, Monsieur,

Vous m'avez désignée comme commissaire aux apports dans le cadre de l'évaluation des actions de la S.A. GEIREC détenues par Monsieur Loïc GRUEL et qui doivent être apportées à la S.A.R.L. CERIEG CONSULTING.

En exécution de ma mission, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

- l'opération projetée ;
- la description, l'évaluation et la rémunération des apports ;
- les vérifications effectuées ;
- ma conclusion.

I - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

L'opération projetée consiste en l'apport à la S.A.R.L. CERIEG CONSULTING de 157 actions de la S.A. GEIREC, société créée en septembre 1979, dont le siège social est situé 217 Avenue du Général Leclerc à RENNES (35700) et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro B 316 694 728.

Cette société a pour activité principale l'exercice de la profession d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

II - DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

Le dernier arrêté comptable de la S.A. GEIREC au 31 août 2001 indique un bénéfice de 202 806 € et des capitaux propres pour 673 266 €.

La valorisation de la clientèle a été effectuée en appliquant un coefficient généralement admis par la profession aux honoraires hors taxes. Compte tenu de la distribution de dividende intervenue depuis le 31 août 2001, la S.A. GEIREC est évaluée au minimum à 3 197 720 €.

Pour la rémunération de l'apport des actions de la S.A. GEIREC, Monsieur Loïc LE GRUEL recevra de la S.A.R.L. CERIEG CONSULTING

501 parts sociales de nominal 100 €.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATIONS

Afin d'apprécier la réalité de l'apport au bénéfice de la S.A.R.L. CERIEG CONSULTING, des actions (157) détenues par Monsieur Loïc LE GRUEL dans la S.A. GEIREC, j'ai procédé à l'évaluation globale de cette dernière société.

Mes investigations et diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

Cette observation conforte le niveau de 3 197 720 € retenu dans le cadre de l'évaluation de la S.A. GEIREC.

IV - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclue que la valeur des apports s'élevant à 209 184 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence qu'elle est au moins égale :

- *au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire, la S.A.R.L. CERIEG CONSULTING, majorée de la prime d'émission.*

Fait à Vannes, le 26 juin 2002

Le Commissaire aux Apports
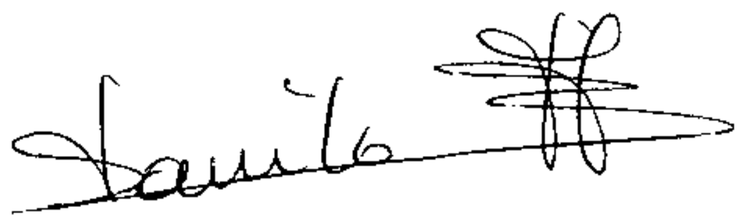
M.B. DANILO